

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/10/2020**

Mr ROBERT Jean-Paul, Maire	M. DIDIER Stéphane,
Mme GRILLET Mireille, 1 <sup>ère</sup> adjointe	M. DUCHANOY Patrick
Mr FAYS Xavier, 2 <sup>ème</sup> adjoint, procuration à Mr FAUVET Romain	Mr FAUVET Romain
Mr THOUVENIN Ludovic, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mr FLORENTIN Ludovic
Mme BEAUREGARD Renée, 4 <sup>ème</sup> adjointe, procuration à Mme GRILLET Mireille	Mme LEDRAA Elodie
Mr ADE Pierre	Mr PETITDANT Jean-Paul
Mr DUVAL Jean-Philippe	Mme THIERY Carène
	Mr YVON Didier

Le Conseil Municipal était convoqué à 20 h 30.

Madame Mireille GRILLET a été nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/07/2020**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23/07/2020 est approuvé à l'unanimité.

**ACCEPTATION CHEQUE GROUPAMA D'UN MONTANT DE 25.00 €**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une remise exceptionnelle COVID-19 du 01/01/2020 au 31/12/2020, l'assurance GROUPAMA a adressé un chèque de « BNP PARIBAS » n° 0006220 du 22/09/2020 d'un montant de 25.00 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité, le chèque de GROUPAMA de « BNP PARIBAS » n° 0006220 du 22/09/2020 d'un montant de 25.00 €.

**ACCEPTATION CHEQUE 1&1 IONOS D'UN MONTANT DE 21.29 €**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que L'établissement 1&1 IONOS a adressé un chèque n° 1743574 du 03/08/2020 d'un montant de 21.29 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, ACCEPTE, à l'unanimité, le chèque n°1743574 du 03/08/2020 d'un montant de 21.29 €.

### **ACCEPTATION DEVIS PORTES DES ENTREES GROUPE SCOLAIRE « MICHEL DINET »**

Monsieur le Maire informe que la serrure anti-panique de la porte d'entrée Alu de l'école ainsi que celle de la porte d'entrée Alu coté périscolaire situées au groupe scolaire « Michel Dinet » sont très endommagées et qu'il devient nécessaire de les remplacer. De plus le carreau de la porte coté périscolaire est fissuré.

Il informe qu'il a demandé des devis et qu'il en a reçu un de l'entreprise CONCEPT PVC dont le montant (fourniture et pose) s'élève à 1 347.33 € HT, soit 1 616.80 € TTC sachant qu'il s'agit de portes de sécurité incendie, les réparations ne pourront pas être effectuées par les employés communaux.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, **ACCEPTTE** le devis fourni par l'entreprise CONCEPT PVC pour un montant de 1 347.33 € HT, soit 1 616.80 € TTC.

Cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2020 au compte 615221.

### **DEVIS PEINTURE CIMETIERE**

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de procéder à divers travaux au cimetière :

- Lavage haute pression à eau chaude des piliers,
- Lavage haute pression à eau chaude des chapeaux sur les murs,
- Lavage haute pression à eau chaude de la croix centrale,
- Ponçage et peinture de la porte principale et de la porte d'entrée.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un devis pour ces travaux d'un montant de 2 201.47 € TTC.

Il a été proposé que les employés communaux effectuent ce travail.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité que ces travaux soient effectués par les employés communaux.

### **DEVIS BRANCHEMENT EAU SALON DE COIFFURE ET APPARTEMENT AU-DESSUS**

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a qu'un seul compteur d'eau d'installé dans la maison du 11, rue de Nancy et qu'il est nécessaire d'en poser un deuxième afin que le salon de coiffure ait son propre compteur d'eau.

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé des devis pour la fourniture et la pose de conduite d'eau et qu'il en a reçu un de l'entreprise CUVILLEZ Patrick SARL dont le montant s'élève à 490.00 € HT soit 539.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité le devis fourni par l'entreprise CUVILLEZ Patrick SARL dont le montant s'élève à 490.00 € HT soit 539.00 € TTC.

#### **DEVIS ENTRETIEN CHAUDIERE MAIRIE ET GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder au nettoyage, au ramonage et au changement de gicleurs des chaudières à fuel de la Mairie et du Groupe scolaire « Michel Dinet ».

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé des devis et qu'il en a reçu un de l'entreprise CUVILLEZ Patrick SARL dont le montant s'élève à 492.00€ HT soit 590.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité le devis fourni par l'entreprise CUVILLEZ Patrick SARL dont le montant s'élève à 492.00€ HT soit 590.40 € TTC.

#### **FEUX TRICOLORES RUE DE NANCY/PROBLEMES DE STATIONNEMENT**

Monsieur le Maire a fait une demande à l'entreprise Pariset pour le feu tricolore situé devant l'ancienne école rue de Nancy, afin que celui-ci soit débranché et enlevé. Car il y a un compteur EDF pour lequel nous payons un abonnement.

Monsieur le Maire a également sollicité cette entreprise ainsi que CITEOS concernant les problèmes du feu pédagogique rue de Nancy, suite à plusieurs plaintes de mauvais réglages de celui-ci. Il ne passe pas systématiquement au vert quand les voitures roulent à la vitesse autorisée.

L'entreprise n'a pas de solution à proposer car c'est en lien avec l'implantation de celui-ci. Monsieur Patrick DUCHANOY estime que celui-ci est bien réglé.

Monsieur Jean-Philippe DUVAL précise qu'il n'y avait pas d'autres possibilités d'implantation.

Madame Carène THIERY évoque que ce n'est pas le feu qui est gênant mais l'arrêt de bus dans le sens Nancy/Vézelize qui pose des problèmes. Car celui-ci cache le feu et les voitures ne voient pas si celui-ci est au rouge ou vert d'où un risque d'accident.

Sont évoqués également des problèmes de stationnement devant l'église qui ne permettent pas au bus de pouvoir s'arrêter correctement.

Monsieur Patrick DUCHANOY propose de mettre un rappel du feu en face de façon à pouvoir le voir.

Monsieur le Maire est intervenu deux fois la semaine ci pour faire déplacer des voitures mal garées devant l'église.

Monsieur Romain FAUVET évoque des problèmes de stationnement route de Vézelize (voitures sur le trottoir) et qui oblige les personnes à marcher sur la route dans un endroit où la visibilité est réduite.

## GARDE PECHE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu du tribunal, et ce, suite à une délibération du conseil municipal précédent une information concernant Monsieur Jean Michel BARDIN, garde pêche, assermenté stipulant qu'il est autorisé à verbaliser les personnes ne respectant pas les règles au bord du Madon (dépôts d'ordures ménagères et de tout déchet) sur les communes de CEINTREY-AFFRACOURT-LEMAINVILLE-VRONCOURT.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS CREATION DE 4 COMMISSIONS

Madame Mireille GRILLET, 1<sup>ère</sup> adjointe informe que, lors du Conseil Communautaire du 24 septembre dernier, les Elus ont validé la création de 4 commissions communales. Ces commissions sont, par rapport au précédent conseil communautaire, réservé aux Elus du Territoire, elles sont force de propositions et débattent des différents projets :

- **1/ TRANSITIONS E** : Cette commission aborde les thématiques de : l'eau, l'énergie, l'environnement (gestion des déchets), l'écologie, l'économie.
- **2/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** : aménagement du territoire, fleurissement, GEMAPI, agriculture, forêt et déneigement.
- **3/ DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE** : cohésion sociale, santé, enfance, jeunesse, solidarité, emploi, insertion et handicap.
- **4/ DYNAMISME CULTUREL ET PROMOTION TERRITORIALE** : attractivité, tourisme, communication, culture, sport et vie associative.

Monsieur le Maire propose aux Conseiller(e)s Municipaux de réfléchir et de se proposer à ces diverses commissions. Les propositions devront parvenir en mairie avant le 19 octobre 2020.

## DECLASSEMENT PARCELLES AA.239 ET AA.240, parcelle de terrain de 81m<sup>2</sup>, propriété de la commune, par un propriétaire privé

VU la délibération en date du 05/04/2018,  
VU la délibération en date du 03/03/2020,  
VU que la Commune n'a pas le droit de vendre à un particulier,

VU qu'il est nécessaire pour régulariser la vente, de désaffecter et de déclasser les parcelles AA.239 et AA.240 afin qu'elles passent du domaine public au domaine privé,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de désaffecter et déclasser les parcelles AA.239 et AA.240.

## INFOS MAIRE

### CURAGE DU FOSSE LE LONG DE LA VOIE FERREE ET DEBROUSSAILLAGE DES ILES DU MADON

Monsieur le Maire informe qu'à la demande du Bureau d'Etudes du cabinet BEREST, il sera procédé au débroussaillage du fossé le long de la voie ferrée avant de pratiquer le fonçage sous la voie de chemin de fer.

Le débroussaillage des îles du Madon a pu être réalisé car la période était propice pour le faire et ce, en respectant les consignes de l'environnement.

### CONVENTION ASSAINISSEMENT AVEC CERTAINS PROPRIETAIRES

Monsieur le Maire informe que les dernières conventions avec certains propriétaires de la rue du Mont ont été signées afin d'autoriser la commune de Ceintrey à traverser leur terrain pour la pose des canalisations d'assainissement ce qui permet d'économiser un nombre conséquent de mètres de tuyaux plutôt que de passer sur la voie publique. De plus cela limitera l'alternat de la circulation sur la route de Nancy

Madame Elodie LEDRAA évoque l'information de la population sur l'assainissement et sur les problèmes de raccordement et de shuntages des fosses septiques sur le domaine privé.

Monsieur Stéphane DIDIER précise que c'est différent d'un département à l'autre, en Meurthe et Moselle c'est à la charge du particulier ou certaines Communautés de Communes prennent parfois en charge mais pas la CCP du Saintois. Il précise que les particuliers qui ont une fosse septique auront deux ans pour se déconnecter et se raccorder au réseau collectif.

Monsieur Ludovic THOUVENIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, signale que les personnes passent en mairie et que des informations leurs seront données.

Monsieur le Maire précise qu'avec la commune de VOINEMONT il y aurait possibilité de constituer un regroupement afin d'offrir des coûts de raccordements plus avantageux. Ces informations seront communiquées par l'intermédiaire du bulletin municipal « Le Petit Chardonneret ».

L'agence de l'eau a refusé de subventionner le raccordement des particuliers.

Monsieur le Maire précise que les habitants concernés peuvent s'inscrire en mairie afin de bénéficier d'un tarif plus avantageux lors d'un regroupement des travaux de raccordement et ou pontage de fosse septique.

Monsieur Jean-Philippe DUVAL indique qu'il serait souhaitable que ce soit l'entreprise PRESTINI si les tarifs sont avantageux car les engins sont déjà sur place.

Durant cet été, le Maire a reçu un appel de la directrice du Multi accueil « Pirouettes et Galipettes » pour signaler un problème d'évacuation des eaux usées. Le Maire a été obligé d'engager des travaux au niveau de l'évacuation de la fosse septique. Après visite et avis de l'entreprise Malézieux il s'est avéré qu'un des murs de la fosse septique était tombé (celui-ci étant fissuré depuis un moment).

En urgence des travaux ont été nécessaires pour court-circuiter la fosse et mettre celle-ci en évacuation directe pour maintenir la fonctionnalité de la structure Multi-accueil.

Monsieur Stéphane DIDIER précise que cela fait des années que le problème de fosse septique bouchée existe.

Monsieur le Maire précise qu'il restera à faire le raccordement de la mairie, du groupe scolaire et de la salle socio-culturelle. Nous avons deux ans pour le faire.

Madame Elodie LEDRAA évoque des problèmes de fuites d'eau, elle demande si le problème est résolu.

Monsieur le Maire signale qu'il y a eu deux fuites dont une rue de Benney dont la conduite passe sur un terrain privé. Le problème sera résolu prochainement lors des travaux « chemin du bois ».

Monsieur Didier YVON précise que les problèmes de sécheresse et ensuite la pluie ont générés des mouvements de terrains qui ont provoqués des ruptures de canalisations dans de nombreuses communes.

### **CHEMIN DU BOIS**

La bâche incendie située à proximité du cimetière de VOINEMONT ne correspond plus aux normes au vu de la DECI.

Les communes de Ceintrey et Voinémont souhaiteraient bénéficier des travaux d'assainissement pour mettre en place une nouvelle conduite d'alimentation en eau au niveau du chemin du bois.

50% du montant des travaux seraient pris en charge par le Syndicat des Eaux de Pulligny, le restant étant à la charge des deux communes soit 25% pour Ceintrey et 25% pour la commune de Voinémont.

Il sera procédé au changement de la conduite d'eau (augmentation du diamètre) et mise en place de poteaux d'incendie.

### **ARRETE DECI (DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE)**

La commune a reçu un courrier de la préfecture en date du 16 septembre 2020 stipulant que chaque mairie devait prendre un arrêté communal de défense incendie. Celui-ci aurait dû être signé avant le 25 juillet 2018. Celui-ci n'étant pas fait, la préfecture nous informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, le SDIS 54 n'étudiera plus les demandes d'urbanisme et qu'il émettra systématiquement un avis défavorable si celui-ci n'est pas rédigé avant.

Ce référentiel national définit une méthodologie et des principes généraux relatifs à l'aménagement, à l'entretien et à la vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie.

L'arrêté de Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI) a été réalisé en urgence afin de ne pas pénaliser les administrés. Il a été validé par le SDIS 54 et la mesure de non-examen des dossiers a été levée.

Monsieur le Maire informe qu'il a envoyé un courrier en recommandé avec accusé réception au promoteur de chez ICADE afin qu'il mette aux normes la défense extérieure d'incendie des deux lotissements des Pommiers et des Mirabelliers. Si pas de réponse du promoteur un courrier expliquant la situation sera envoyé au préfet.

Un autre courrier a également été envoyé au promoteur concernant le raccordement des deux lotissements au réseau d'assainissement collectif public.

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe que certaines lampes de l'éclairage public ne fonctionnent plus. Il sera procédé au changement des ampoules rapidement.

### **REUNION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES du 23 septembre 2020 à L'ESPACE CHADEAU à LUDRES**

À cette réunion étaient présents le président de la région Grand Est Jean ROHTNER, le préfet de Meurthe et Moselle, le vice-président du conseil départemental, la présidente de l'association des maires qui a été élue à l'unanimité Rose-Marie FALQUE.

Monsieur le Maire informe que le thème abordé était « faire revivre l'économie après le COVID-19 ». Ils ont demandé aux communes d'investir un maximum pour sauver l'économie au vu du contexte actuel. Il faudrait présenter des dossiers concernant la transition énergétique, l'économie d'énergie, le remplacement de chaudières...

Monsieur Patrick DUCHANOY signale qu'il serait opportun de réunir la commission travaux. Il est demandé au membre du Conseil Municipal de réfléchir sur les travaux qu'il y aurait sur le territoire de la Commune afin de monter un dossier.

Monsieur le Maire indique que la Commune de Ceintrey a le droit à 15 000 €/an d'aide (village faible) par le Conseil Départemental de la Meurthe-et-Moselle pour effectuer des travaux sur la Commune.

Monsieur Stéphane DIDIER évoque les problèmes de surchauffe au niveau de l'école « Michel DINET ».

Monsieur Ludovic THOUVENIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, précise qu'une réunion de la commission travaux se fera prochainement.

Monsieur Stéphane DIDIER évoque le problème des conteneurs à tri sélectif des déchets qui se trouvent sur le parking de la salle socio-culturelle et qui ne seront plus accessible durant les travaux.

Monsieur le Maire informe que ceux-ci seront déplacés et mis route de Pulligny sur le parking en face de l'école « Michel DINET » pour la durée des travaux.

### **ROUTE D'AUTREY FERMEE à LA CIRCULATION**

Monsieur le Maire annonce qu'au vu des travaux d'assainissement, la route d'Autrey sera fermée à la circulation, pendant 3 semaines, sauf aux camions de chantier allant approvisionner en matériaux de la STEP (Station d'Épuration).

### **VISITE DE LA GALERIE DES EGOUTS SOUS LA RUE DE NANCY**

Monsieur le Maire informe que la visite de la galerie des égouts qui passe sous la rue de Nancy est repoussée à une date ultérieure, faute d'équipements nécessaires.

Monsieur le Maire évoque qu'il est en attente du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), pour qu'il fournisse des tenues appropriées.

Monsieur Didier YVON propose d'en fournir.

### **MULTI ACCUEIL/CRECHE**

Monsieur le Maire informe que la pompe à chaleur a été révisée. Le personnel est satisfait.

### **MAISONS RUE DE NANCY**

Monsieur le Maire informe que les chaudières ont été démontées dans 2 maisons inoccupées de la rue de Nancy. Elles seront entreposées au niveau de l'atelier des employés communaux. Ce qui permettra de pallier un possible problème de chaudière dans un local communal proche de l'atelier des employés communaux.

### **REUNION CONCERNANT LA REOUVERTURE DE LA LIGNE 14**

Plusieurs réunions ont eu lieu depuis juillet 2020 avec la région, la Communauté de Communes du Saintois et les maires concernés par cette ligne de chemin de fer. Ceci pour préparer une réunion organisée par la région Grand Est, qui a eu lieu en septembre à Mirecourt en présence de Monsieur David VALLENCE Conseil Régional en charge des transports, de Madame Mireille GAZIN conseillère régionale en charge des mobilités, des sénateurs, des députés, des conseillers départementaux, des maires... tant des Vosges que de la Meurthe et Moselle.

Une visite sur Ceintrey a été également organisée par la région en présence de Madame Mireille GAZIN, conseillère régionale, Responsable du service des mobilités et de Madame et LE BESSON chargée de mission.

La ligne sera réouverte fin 2024, début 2025 avec un aménagement des voies (suppression de passages à niveaux, réduction du nombre d'arrêts, choix des gares d'arrêt...) et un passage à une exploitation privée de la ligne.

Le passage à niveau situé route d'Autrey serait conservé mais celui situé route de Vézélise serait supprimé et remplacé par un pont ayant pour origine l'entrée du lotissement des Pommiers et arriverait avant le Point Vert route de Tantonville. Un passage sous la voie ferrée serait proposé pour les mobilités douces (piétons, vélos, animaux...).

La suppression des passages à niveau est une obligation de l'État en fonction du taux de « criticité » du passage à niveau. Il est évalué en fonction de nombre de véhicules qui circule journalièrement. Il est obligatoire et non négociable, c'est défini au moment de la réouverture de lignes, si celles-ci étaient fermées depuis plus de deux ans.

A ce jour rien n'est figé, tout est à l'étude.



### MODIFICATION DES BRAS DU MADON

Réunion en mairie de présentation de plusieurs propositions concernant la prévention des risques d'inondation (arraser les îles ou supprimer un bras du Madon complètement ou partiellement). Pour l'instant rien n'est définitif car il y a encore des rencontres à programmer avec les associations concernées, les agriculteurs...

### QUESTIONS DIVERSES

Madame Carène THIERY évoque le problème de marquage au sol du virage route de Vézelize. Monsieur le Maire va voir quelle solution peut être envisagée. Il signale qu'il a profité de la présence de la DITAM (direction territoriale adjointe de l'aménagement) pour refaire le bande stop au croisement route de Vézelize et route de Tantonville.

Monsieur Didier YVON : Problème sortie du terrain de football : envisagée de mettre une ligne continue route de Tantonville pour éviter qu'une voiture qui double un véhicule se retrouve en face d'une personne qui sort du terrain de football.

Monsieur le Maire dit qu'il verra avec la DITAM.

Problèmes avec le promoteur immobilier ICADE : les divers problèmes sont évoqués : recours en justice, problème de défense incendie, de pression en eau, de rétrocession, difficultés de communication...

Monsieur le Maire rappelle que Dominique POTIER, député, se rendra à Ceintrey le 12 octobre salle socio-culturelle à 18h30.

Fin de la réunion à 22h50.

La Secrétaire de séance,  
Mireille GRILLET,



Le Maire,  
Jean-Paul ROBERT

